



## Compte-rendu

# Séance du Conseil municipal du 28 octobre 2021

---

26 conseillers étaient présents :

Georges Bouty - Bernadette Chamoussin – Frank Chenal - Murielle Chenal - Hervé Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing – Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz – Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Marie Martinod - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Sandrine Richel - Sabine Sellini - Robert Traissard - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin – Amélie Viallet.

3 conseillers étaient excusés avec pouvoir :

Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier).

\* \* \* \* \*

A 18 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Marie Martinod est désignée secrétaire de séance.

## I- Administration générale :

### Administration générale

#### 1 – Approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du Conseil municipal du 30 septembre 2021.

#### 2 – Carrière de Villette, demande de l'exploitant la société CMCA, en vue de renouveler l'autorisation d'exploitation avec modification des conditions d'exploitation : avis du Conseil municipal

..Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions : Rose Paviet et André Pellicier), émet un avis défavorable au renouvellement de l'autorisation d'exploitation, avec modification des conditions d'exploitation, de la carrière de Villette.

#### 3 – Convention appel à projets socle numérique avec l'Education Nationale

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention relative à l'appel à projets socle numérique proposé par la région académique Auvergne Rhône-Alpes. Ce protocole permettra l'acquisition d'équipement numérique dans les classes, d'équipements numériques mobiles, des travaux d'infrastructure en filaire et wifi.

#### 4 – Autorisation de programme salle polyvalente de Montalbert, modification

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la modification de l'autorisation de programme et, au titre de l'année 2021, l'affectation des crédits de paiement proposées, comme suit :

Station de Plagne Montalbert Construction d'un ensemble comprenant une salle polyvalente de 442 places (à usage de spectacle, de projection, d'animations...) avec espace d'accueil, scène et régie, un local technique pour stockage matériel de déneigement, un parvis, un parking en toiture, les accès et cheminements de liaison ainsi qu'un ascenseur public	Montant de l'Autorisation de programme (TTC)	Montant des crédits de paiement (TTC)		
		CP 2020	CP 2021	CP 2022
Crédits affectés	4 437 301,00	184 602,12	3 415 970,00	836 728,88

#### 5 – Autorisation de programme, extension de la garderie de Montalbert

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, au titre de l'année 2021, la création de l'autorisation de programme pour l'extension de la garderie, et des crédits de paiement proposés, comme suit :

Station de Plagne Montalbert  Extension garderie sanitaires publics, ascenseur, distributeur de billets, local SAP	Montant de l'Autorisation de programme (TTC)	Montant des crédits de paiement (TTC)	
		CP 2021	CP 2022
	499 000,00		
Crédits affectés	499 000,00	100 000,00	399 000,00

## 6 – Autorisation de programme, construction du nouveau Centre Technique Municipal

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, au titre de l'année 2021, la création de l'autorisation de programme pour la construction du nouveau Centre Technique Municipal, et des crédits de paiement proposés, comme suit :

CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	Montant de l'Autorisation de programme (TTC)	Montant des crédits de paiement (TTC)	
		CP 2021	CP 2022
	3 366 562,00		
Crédits affectés	3 366 562,00	100 000,00	3 266 562,00

## 7 – Décision modificative n°2 au budget général

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n°2 au budget général et qui concerne :

En fonctionnement : la décision modificative s'équilibre à 33 765 euros en dépenses et en recettes.

- Affecter les recettes supplémentaires au plan de formation des agents, pour répondre aux obligations de mise à jour d'habilitations CACES.

En investissement : la décision modificative s'équilibre à 602 872 euros en dépenses et en recettes.

- Inscrire les subventions acquises de l'Etat, la Région et du Département pour les projets d'investissement et notifiées après le vote du budget primitif,

- Prévoir le portage du budget annexe lotissement de l'Adray dans l'attente de la réalisation des ventes de lots réservés,

- Inscrire les crédits de paiement affectés pour les autorisations de programme du CTM, l'extension de la garderie de Montalbert et la construction de la salle polyvalente de Montalbert et ses aménagements annexes.

## 8 – Décision modificative n°3 au budget annexe, service de l'eau

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n°3 au budget annexe du service de l'eau qui s'équilibre en section de fonctionnement à 12 500 euros en dépenses, et qui est constituée des virements de crédits entre chapitres en dépenses pour assurer le reversement de la redevance pour pollution domestique à l'agence de l'eau.

## 9 – Décision modificative n°1 au budget annexe lotissement de l'Adray

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n°1 au budget annexe du lotissement de l'Adray qui s'équilibre en section d'investissement à 158 240 euros en dépenses et en recettes, et qui prévoit le versement d'une avance du budget général pour assurer le remboursement du solde du prêt relais qui arrive à son terme au 31 décembre 2021. Le portage du budget annexe se fera dans l'attente de la réalisation des ventes de lots réservés.

## 10 – Convention de participation avec le CDG 73 : risque « Prévoyance »

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'adhérer à la convention de participation pour le risque « prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.

Egalement, il accorde sa participation financière aux fonctionnaires, aux agents de droit public et de droit privé en activité pour financer la couverture du risque « Prévoyance » et fixe le montant unitaire de participation mensuelle à 10 € brut par agent.

## 11 – Adhésion au contrat groupe du CDG 73 : couverture des risques statutaires

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie.

## 12 – Convention avec le CDG 73 : renouvellement de l'adhésion au service mission intérim

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la convention d'adhésion au service intérim du centre de gestion de la Savoie, qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

## **II – Urbanisme et affaires foncières :**

---

## 13 – Convention d'occupation du domaine public pour implantation d'un distributeur de Beaufort à la gare d'Aime

..Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (6 oppositions : Jacques Duc (+ le pouvoir d'Azélie Chenu), Muriel Chenal, Robert Traissard, Franck Chenal, Marie-Pierre Rebrassé), approuve la convention à intervenir avec la SICA du Replat pour l'occupation temporaire de domaine public au lieu-dit « La Gare », afin d'installer un distributeur de produits régionaux. Cette convention est consentie pour une durée de 5 ans, avec une redevance d'un montant de :

- 1 000 € (mille euros) par an pour la période du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022,
- 2 000 € (deux mille euros) par an pour la période du 1er décembre 2022 au 30 novembre 2023,
- 3 000 € (trois mille euros) par an à partir du 1er décembre 2023.

14 – Lotissement de l'Adray à Longefoy : vente du lot n° 7 à M. Barancourt

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la vente à M. Barancourt du lot n° 7 dans le lotissement de l'Adray à Longefoy, d'une superficie de 921 m<sup>2</sup> pour le prix de 92 000 € TTC.

15 – Convention pour autorisation de passage de canalisation d'eaux usées et d'eaux pluviales en terrain privé, Mme Margaux Mabboux et M. Vincent Marczewski

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention d'autorisation de passage de canalisation d'eaux usées et d'eaux pluviales, avec Mme Margaux Mabboux et M. Vincent Marczewski, propriétaires des parcelles cadastrées section I26 I n°1062, 1064 et 1066 à Granier au lieu-dit Le Raclat.

### **III – Travaux, affaires forestières :**

---

16 – Convention relative au déplacement des réseaux de communications électroniques Orange, seconde tranche, rue de la Pige, chemin de la Reisse et RD 218 à Granier

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention relative au déplacement en souterrain à des fins esthétiques des réseaux aériens de communications électroniques à conclure avec Orange.

17 – Subvention des ouvrages de protection contre les avalanches par le Département : hameau de La Thuile et RD 218

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention de financement entre le Département et la commune.

18 – Construction du nouveau CTM : demande de subventions complémentaires à l'Etat – La Région – Le Département

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les demandes de subventions à l'Etat, à La Région et au Département pour une nouvelle tranche de subvention en vue de la construction du nouveau CTM.

### **IV – Informations :**

---

19 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

..Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

## 20 – Questions orales :

Muriel Chenal : « Est-il vrai qu'une antenne 5G va être installée à Villette ? »

Réponse de Corine Maironi-Gonthier : « Nous n'avons aucune information à ce sujet. »

Sandrine Richel : « Est-ce qu'une borne de recharge pour voiture électrique va être installée à Aime ? »

Corine Maironi-Gonthier : « Oui, une borne sera mise en place pour la fin d'année, sur le parking haut de la Basilique, côté office de tourisme. »

La séance du Conseil municipal est levée.

Le Maire

Pour affichage, le 4 novembre 2021

A retirer de l'affichage à compter du 6 janvier 2022



Pour le Maire Absent,  
L'Adjoint,  
Michel GENETTAZ